



Découvert bancaire après mise en demeure

Par Peterthiel

Bonjour

Je suis client boursobank.

J'avais un découvert bancaire que je n'arrivais pas à solder

N'étant pas en mesure de régulariser rapidement cette situation, la banque m'a mise en demeure de solder cette "dettes" dans un délai imparti.

Mais je n'avais pas pu ramener mon compte dans le vert et mon dossier a été transféré à une société de recouvrement sans oublier que la banque m'a inscrit au FICP

La société de recouvrement m'a contacté pour un recouvrement amiable, mais vu ma situation actuelle, nous n'avons pu convenir d'aucun plan d'apurement de ce passif.

Je rappelle que je n'ai plus accès à mon compte bancaire boursobank. Je ne peux plus me connecter à ma banque en ligne.

Je me pose la question ci-après :

Est-ce que les agios de mon découvert seront toujours calculés par la banque après transmission de mon dossier en recouvrement ou après inscription au FICP? Concrètement, si mon découvert était à 600e en janvier 2026, est-ce qu'il sera à 600e+agios en juillet 2026?

Cordialement